



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 13 novembre 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Sylvette MARCHAND

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 7 novembre 2023
Date de publication : 20 novembre 2023

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline,	DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-	BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, GRUET Justine, PRAT Hervé, JARROT-MERMET Laëtitia, MUGNIER Christine, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume
--	---	---

Conseillers absents ayant donné procuration

ROCHE Paul donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, CUSSEY Laëtitia donne procuration à DEMORTIER-BLANC Catherine, GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia, DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé

Conseillers absents non représentés

Objet : Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Assainissement collectif et Assainissement non collectif – Année 2022

Rapporteur : Monsieur Jacques PECHINOT

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Ville de Dole a transféré ses compétences eau et assainissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

La réglementation prévoit que le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale compétent présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS). Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Les rapports concernant l'assainissement collectif et non collectif de l'agglomération ont été présentés lors des deux derniers conseils communautaires.

Par ailleurs, le Conseil Municipal de chaque commune qui adhère à un Établissement Public de Coopération Intercommunal est destinataire du rapport. Le Maire le présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

En conséquence, une présentation des deux rapports est effectuée. Les données essentielles sont :

1. Pour l'assainissement non collectif :

- Tarif du contrôle de conception des installations neuves : 115,00 € HT
- Tarif du contrôle de bonne exécution des installations neuves : 95,00 € HT
- Tarif du contrôle des installations existantes : 15,40 € HT par an
- Tarif du contrôle des installations pour cession immobilière : 125,00 € HT
- Nombre d'installations contrôlées conformes sans risque ou mises en conformité : 2 187
- Nombre d'installations contrôlées : 3 207
- Taux de conformité : 68,2 %
- Pour la Ville de Dole : 314 abonnés en assainissement non collectif et 12 113 en eau potable

2. Pour l'assainissement collectif (données de la Ville de Dole) :

- Mode de gestion en SEMOp avec délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2028 pour la Ville de Dole
- Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022 : 12 241
- Volume facturés en 2022 (m3) : 1 658 964
- Linéaire (en km) Réseau séparatif (eaux usées) : 26,3
- Linéaire (en km) Réseau Unitaire : 120,6
- Tarifs :
 - Collectivité : part fixe (Abonnement) en € HT/an : 0
 - Collectivité : part proportionnelle en € HT/m3 : 0
 - Délégataire : Part fixe (Abonnement) en € HT/an : 22,94
 - Délégataire : Part proportionnelle en € HT/m3 : 1,60
 - Taxe modernisation des réseaux en € HT/m3 : 0,16
 - Total HT pour 120 m3 : 234.69 €
- Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif : 23 654
- Nombre d'autorisations de versement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées : 29
- Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS] : 1 160,6
- Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées : 96,2 %
- Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées : 0.9 %
- Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : 1,58 %
- Taux de réclamation : 3,92 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Assainissement collectif et Assainissement non collectif pour l'année 2022.

Fait à Dole, le 13 novembre 2023.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Services Techniques/Eau et Assainissement

Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

